

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
--
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à Mme Laurence MARIN Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables, Mme Christine FAUQUEMBERGUE Directrice, M. Christophe MATHIEU Directeur, M. Stéphane BERNARD, Directeur, M. Stéphane HEYRAUD, Directeur et M. Sylvain ATTARD, Directeur à Limoges Métropole.

N° 25899

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5211-5

Mé la délibération n°15 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité qui est celle de son représentant, aux directeurs généraux adjoints des services et aux Responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant aux Directeurs.

CONSIDÉRANT que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables à Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT que Mme Christine FAUQUEMBERGUE assure les fonctions de Directrice des mobiliers au sein du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables.

CONSIDÉRANT que M. Christophe MATHIEU assure les fonctions de Directeur de l'aménagement durable du territoire au sein du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables.

CONSIDÉRANT que M. Stéphane BERNARD assure les fonctions de Directeur de l'équipement de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables.

CONSIDÉRANT que M. Stéphane HEYRAUD assure les fonctions de Directeur de la voirie au sein du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables.

CONSIDÉRANT que M. Sylvain ATTARD assure les fonctions de Directeur de l'exploitation de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables, pour la signature des documents suivants :

- Rapport et/ou analyse des offres des marchés publics du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables ;


- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables.

Tout acte de commande, y compris sous le logiciel RHODEE et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics autres que ceux qui précèdent ainsi qu'en outre compris sous le 3000 4 HT et 40 300 4 HT du Pôle aménagement, espace public et mobiliers durables.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe, Mme Christine FAUQUEMBERGUE Directrice, M. Christophe MATHIEU Directeur, M. Stéphane BERNARD, Directeur, M. Stéphane HEYRAUD, Directeur et M.

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 **25899.pdf**
(.pdf, 158,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

